

### **18 décembre 2020 – Journée internationale des migrants : les travailleurs ne sont pas une marchandise**

Comme chaque année, à l'occasion de la Journée Internationale des migrants du 18 décembre, la Confédération FO rappelle son engagement pour la défense des droits entre tous les travailleurs, notamment l'égalité de rémunération et les conditions de travail.

Elle rappelle qu'on ne migre que très rarement volontairement mais contraints du fait de l'insécurité économique, sociale et démocratique dans son pays d'origine. Emigrer est le plus souvent un arrachement faute d'alternative pour une vie digne et décente.

FO se mobilise en faveur des réfugiés et du droit d'asile, dans la lutte contre l'exploitation de travailleurs se trouvant en situation irrégulière et dans la lutte contre la traite des êtres humains et le travail forcé.

FO s'associe à la Confédération Syndicale Internationale (CSI) et à la campagne pour une ratification des instruments juridiques internationaux sur les travailleurs migrants et demande au gouvernement français la ratification de la Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille de l'ONU du 18 décembre 1990 ainsi que la convention n°143 de l'OIT sur les travailleurs migrants de 1975.

FO soutient avec la Confédération Européenne des Syndicats (CES) une réponse globale et concertée sur les questions de migration. L'absence de gestion européenne cohérente et solidaire contraint trop souvent aux situations irrégulières, et favorise le dumping social et les réactions xénophobes. A cet égard, le projet de pacte européen sur la migration et l'asile proposé par la Commission Européenne est très en deçà des enjeux

Enfin, FO soutient depuis longtemps une révision du système européen d'asile, notamment le règlement de « Dublin ». FO soutient également la révision de la directive 2009/52/CE du 18 juin 2009 relative aux dispositions minimales sur les sanctions et les mesures à l'encontre des employeurs de ressortissants de pays tiers.

Contact :

**Marjorie  
ALEXANDRE**  
Secrétaire confédérale

**Secteur International,  
Europe et Migrations**

✉ [malexandre  
@force-ouvriere.fr](mailto:malexandre@force-ouvriere.fr)  
☎ 01.40.52.82.88

Paris, le 18 décembre 2020